

# Module

# 3



## Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière d'appréhension, d'arrestation et de détention

### Activité d'apprentissage 3.1

Aider la police de l'État hôte à comprendre les pratiques adaptées aux enfants en matière d'arrestation et d'appréhension et à les appliquer

#### Études de cas

##### Étude de cas n° 1 – Mali

Vous êtes déployé(e) à Gao en tant que membre de la police des Nations Unies déployé(e) dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Un jour, vous vous rendez dans un poste de police et vous rencontrez une collègue de la police de l'État hôte qui termine son quart de travail. Elle vous dit qu'elle vient d'arrêter un jeune garçon pour vol.

Elle vous expose les faits.

« Je patrouillais dans la zone du marché quand j'ai entendu des cris. J'ai remarqué qu'une petite foule s'était formée et je suis allée voir ce qui se passait. J'ai vu un garçon allongé sur le sol au centre de la foule. J'ai réussi à disperser la foule et à m'approcher du garçon. J'ai demandé aux gens autour de moi ce qui s'était passé et plusieurs personnes m'ont dit que le garçon avait volé un sac à main. J'ai aperçu un sac à main sur le sol à côté du garçon et je l'ai ramassé comme élément de preuve.

J'ai ensuite aidé le garçon à se relever et je lui ai demandé s'il était blessé. Il m'a dit que la foule avait commencé à le frapper avant que j'intervienne, si bien qu'il était blessé à la jambe et au pied gauches. Il a dit qu'il s'appelait Ali et qu'il avait 13 ans.

Craignant que la foule se déchaîne à nouveau, je l'ai emmené rapidement. Il m'a dit qu'il avait du mal à marcher.

Sur le chemin du poste de police, j'ai décidé de m'arrêter au centre médical pour faire examiner Ali. Je lui ai demandé s'il était d'accord, et il m'a répondu oui. Après l'avoir examiné, l'infirmière m'a dit qu'il n'avait que des bleus. Puis je l'ai emmené au poste de police et je lui ai dit de s'asseoir dans mon bureau. J'ai immédiatement appelé ses parents, qui m'ont promis de venir au poste de police dans les deux heures suivantes.

Comme je devais m'occuper à d'autres tâches, j'ai travaillé à mon bureau pendant qu'Ali était assis en silence face à moi. Environ une heure plus tard, ses parents n'étaient toujours pas arrivés. Il m'a dit qu'il voulait voir ses parents et savoir ce qui allait lui arriver. Je lui ai dit qu'ils arriveraient bientôt et je lui ai donné de l'eau et un peu de nourriture.

Une autre heure a passé et toujours pas de nouvelle des parents. Comme mon quart de travail était sur le point de se terminer, j'ai décidé d'interroger le garçon. Je l'ai conduit dans la salle d'entretien. J'ai commencé par lui demander de me donner sa version des faits, mais il a refusé de répondre à mes questions. Considérant son refus de répondre comme un aveu, j'ai recommandé que son dossier soit renvoyé au (à la) procureur(e). »

Votre collègue de l'État hôte vous demande votre avis sur ses interventions. Comme elle ne connaît pas bien les procédures relatives à l'arrestation d'enfants, elle vous demande conseil.

Questions :

- 1- Quelles sont les interventions de la policière qui ont été menées correctement, conformément aux normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 2- Quelles sont les interventions qui N'ONT PAS été menées correctement ? Qu'aurait dû faire la policière pour respecter les normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 3- Le garçon aurait-il dû être traité différemment s'il avait eu 8 ans ? Ou 17 ans ?

**Étude de cas n° 2 – République démocratique du Congo**

Vous êtes stationné(e) à Nyamilima en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies déployé(e) dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Un jour, vous effectuez une patrouille avec un collègue de la police de l'État hôte – le seul représentant de la police nationale dans cette zone – qui vous dit que, plus tôt dans la journée, il avait arrêté une jeune fille soupçonnée d'association avec le groupe armé qui contrôle la zone.

Il vous expose les faits.

« Je patrouillais dans la rue lorsqu'une jeune fille d'environ 12 ans a surgi devant moi et m'a demandé de l'aider. Elle fuyait pour échapper à un groupe armé. Elle a raconté qu'on l'avait enlevée un an auparavant et donnée comme épouse à un général. Elle était terrifiée à l'idée qu'on la retrouve et qu'on la batte pour s'être échappée. Sa jambe droite était blessée et saignait.

Je l'ai ensuite emmenée chez moi pour la cacher, car, comme vous le savez, il n'y a pas de poste de police ou de centre médical dans la région et le plus proche est à deux jours de marche au moins. J'ai enveloppé sa blessure avec un essuie-tout, puis je lui ai demandé de répondre à mes questions sur le groupe armé, en échange de quoi, je la cacherais. Elle est devenue agitée et n'a pas voulu me donner d'informations. Je devais effectuer une patrouille, mais je craignais qu'elle s'échappe pendant mon absence, avant que je puisse lui soutirer des renseignements précieux sur le général du groupe armé. Je lui ai donc donné de l'eau et un peu de pain et je l'ai enfermée dans la petite remise à côté de la maison en lui disant que je serais de retour dans quelques heures. »

Votre collègue vous demande votre avis sur ses interventions. Comme il ne connaît pas bien les procédures relatives à l'arrestation d'enfants, il vous demande conseil.

Questions :

- 1- Quelles sont les interventions qui ont été menées correctement, conformément aux normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?

Comment soutenir des pratiques adaptées aux enfants en matière d'appréhension,  
d'arrestation et de détention

- 2- Quelles sont les interventions qui N'ONT PAS été menées correctement ?  
Qu'aurait dû faire le policier pour respecter les normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 3- Quand l'emploi de la force serait-il justifiable lors de l'appréhension ou de l'arrestation d'un enfant ?

**Étude de cas n° 3 – Colombie**

Vous êtes stationné(e) à Bogota en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies déployé(e) dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Un jour, vous rencontrez le chef d'un des postes de police de la ville. Il est nouveau. Il vous montre le rapport mensuel écrit de son poste. Il vous fait part de ses préoccupations concernant une nouvelle policière dont les interventions lui semblent « quelque peu robustes ». Par exemple, il vous dit que, deux semaines auparavant, la policière a arrêté un jeune homme, probablement un migrant, sans suivre la procédure normale.

Voici le rapport de la nouvelle policière :

« À 22 h 22, le samedi 7 octobre 20xx, lors de ma patrouille dans le port, près de la rue des vendeurs ambulants, j'ai aperçu un jeune homme qui était là les bras croisés. À en juger par son apparence, j'ai évalué qu'il devait avoir 18 ans. Quand je me suis approchée, il a commencé à fuir, alors j'ai couru et je l'ai intercepté. Je l'ai menotté assez solidement pour contrôler ses mouvements et je l'ai amené à ma voiture. Il ne parlait pas espagnol. Je l'ai fouillé ; il n'avait aucun document d'identité sur lui. Il était plutôt calme et semblait regretter d'avoir couru. Comme c'était la fin de mon quart de travail et que je ne pouvais rien faire de plus, je l'ai relâché. »

Le chef du poste de police vous demande votre avis sur les interventions de la policière. Comme il ne connaît pas bien les procédures relatives à l'arrestation d'une personne dans ces circonstances, il vous demande conseil.

Question :

- 1- Quelles sont les interventions de la policière qui ont été menées correctement, conformément aux normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 2- Quelles sont les interventions qui N'ONT PAS été menées correctement ? Qu'aurait dû faire la policière pour respecter les normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfant ?
- 3- Comment la policière pouvait-elle évaluer l'âge de la personne ?

**Étude de cas n° 4 – Iraq**

Vous êtes stationné(e) à Bagdad en tant que membre du personnel de la police des Nations Unies déployé(e) dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Un jour, vous rencontrez un officier supérieur de la police de l'État hôte qui vous annonce fièrement que ses collègues ont arrêté un garçon et une fille impliqués dans des activités terroristes.

Voici ce que déclare l'officier supérieur de la police :

« Je viens de recevoir un appel de mon équipe qui regagne maintenant la ville après un séjour dans le nord. Elle a arrêté un garçon de 16 ans et une fille de 17 ans qui sont frère et sœur. Nous les cherchions depuis des semaines. Le mois dernier, un de nos policiers a été tué dans cette région. Nous avons pu arrêter l'homme qui l'a tué. Il a avoué que c'était le frère et la sœur qui avaient trahi notre collègue. Le garçon et la fille l'avaient entendu parler de ses projets de voyage la veille et avaient contacté le groupe armé dans la région. C'est ainsi que l'homme a pu attaquer mon collègue. Nous sommes heureux d'avoir enfin attrapé ces deux jeunes pour venger mon collègue. Ils devraient bientôt arriver au poste, et nous nous occuperons d'eux. »

Au moment où l'officier supérieur vous quitte, vous recevez un appel sur votre téléphone portable. C'est le chef de la police qui se rend au poste de police pour y rencontrer l'officier supérieur. Il vous demande votre avis sur la situation de ces enfants.

Questions :

- 1- Quels sont les mots prononcés par l'officier supérieur qui indiquent que les enfants appréhendés seront traités correctement, conformément aux normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 2- Quels sont les mots qui suggèrent qu'ils NE seront PAS traités correctement ? Qu'aurait pu dire le policier pour respecter les normes et règles internationales relatives à l'arrestation d'enfants ?
- 3- Comment expliqueriez-vous l'obligation de respecter la dignité de l'enfant et la présomption d'innocence au chef de la police ?